

## Comment aborder les défis et les opportunités financiers de la transition verte en Belgique en temps de relance économique ?

Webinar 25/09/2020

### Rapport

**Brent Bleys** introduit le séminaire et indique que les investissements publics sont nécessaires aujourd'hui plus que jamais et qu'ils permettent de faire d'une pierre deux coups : limiter la récession par leur effet multiplicateur, et réaliser les objectifs du développement durable (ODD).

### Partie I : Quels défis et opportunités pour la Belgique ? Quel support de l'Union européenne ?

**Veerle Nuyts** rappelle que le Green Deal européen a l'ambition de faire de l'UE le premier continent neutre en carbone en 2050, et que le Conseil et le Parlement européen en reconnaissent la nécessité. La Commission européenne propose aujourd'hui d'élever l'ambition pour 2030 à une réduction des émissions de GES de 55% par rapport aux niveaux de 1990. Un coût y est associé, mais l'évaluation d'impact montre que cette ambition est tenable et présente beaucoup d'opportunités économiques et que le coût d'inaction est encore plus élevé. Les investissements devront surtout être menés par le secteur privé, mais les fonds publics jouent un rôle crucial pour les mobiliser.

La transition doit aussi être juste. La Belgique devrait pouvoir bénéficier d'un soutien financier à hauteur d'environ 168 millions d'euros du Fonds de transition juste européen (montant à confirmer).

Le Green Deal est aussi la nouvelle stratégie de croissance de l'UE et constitue l'un des fondements du Semestre européen, le cycle de coordination annuel intégré des politiques économiques, d'emploi et sociales des Etats membres. Les recommandations du Semestre européen sont au centre de la mise en œuvre du Plan de relance Next Generation EU (NGEU).

Le budget européen est un véritable moteur pour la transition verte dans la mesure où les investissements privés ne suffisent pas. Le cadre financier pluriannuel (MFF) est complété par la Facilité pour la reprise et la résilience (750 milliards d'euros). Des objectifs verts sont fixés : 30% des recettes de la Facilité sera mobilisé par l'émission de green bonds ; 37% des dépenses de la Facilité (et 30% des dépenses globales) doivent servir pour le climat.

La Facilité pour la reprise et la résilience, actuellement en cours de finalisation (procédure législative ordinaire), apporte un soutien aux Etats membres pour des investissements publics qui, notamment, contribuent effectivement à la transition verte et digitale. Pour la Belgique, le support estimé s'élève à 5,15 milliards d'euros en subsides et à environ 32 milliards d'euros en

prêts. Pour bénéficier de l'aide, chaque Etat membre doit établir un plan national de relance et de résilience fixant un paquet de réformes et d'investissements. Un projet de plan peut être soumis dès le 15 octobre 2020 et le plan final est attendu pour le 30 avril 2021. Il est crucial que les plans fassent l'objet d'une « appropriation nationale » : le soutien au plan des partenaires sociaux et autres parties prenantes est essentiel pour sa réussite.

La stratégie annuelle pour une croissance durable 2021 publiée par la Commission le 17/09/2020 établit le lien entre la Facilité et le Semestre européen et fixe des lignes directrices pratiques et un template pour aider les Etats membres à préparer leurs plans de façon cohérente ([https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP\\_20\\_1658](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_1658)). Un effort substantiel est requis en termes de réformes et d'investissements, les deux allant main dans la main.

La Commission évaluera les plans nationaux et cette évaluation sera approuvée par le Conseil de l'UE. La Commission prendra en compte 3 critères :

1° Le plan contribue-t-il à répondre aux recommandations du semestre européen ?

2° Contient-il des mesures qui contribuent effectivement aux transitions verte et digitale ? 37% minimum des dépenses prévues par le plan doit être affecté au climat, et le reste doit être conforme à la règle « do no significant harm » (DNSH). 20% des dépenses doit être affecté à la transition digitale.

3° Contribue-t-il au renforcement du potentiel de croissance, à la création d'emplois et à la résilience économique et sociale de l'Etat membre ?

Les Etats membres sont fortement encouragés à inclure dans leurs plans des investissements et des réformes notamment en matière de technologies propres et d'énergie renouvelable, de rénovation énergétique, de transport durable et de stations de recharge, les « flagships » européens. Chaque plan doit également être cohérent et complémentaire avec le programme national de réformes, le programme de transition juste, les programmes des fonds de cohésion et le plan national énergie-climat (PNEC), point de référence central pour la transition verte. Les mesures et investissements estimés nécessaires les dix prochaines années pour atteindre les objectifs climat-énergie (actuels : -35% d'émissions de GES par rapport à 2005) de 2030 y sont indiqués. La Facilité est une opportunité pour accélérer les réformes et investissements qui y sont prévus.

La Commission européenne publiera en octobre une analyse des PNECs individuels.

**Xavier Vanden Bosch** expose les recommandations qui ont été adressées à la Belgique dans le cadre du Semestre européen, étant donné qu'il s'agira d'un élément important à prendre en compte par les Etats membres dans leurs plans de relance. Les éléments les plus importants pour la relance verte sont :

1° Le cadre budgétaire et fiscal : qualité et efficience des dépenses publiques ; meilleure utilisation du potentiel de la fiscalité environnementale, qui pourrait être mieux alignée sur les émissions de carbone ; meilleure utilisation des outils de green budgeting et spending reviews.

2° La politique de l'emploi : investir dans l'apprentissage tout au long de la vie pour répondre aux exigences de compétences nouvelles pour la transition écologique. La Commission estime en effet que la Belgique bénéficierait particulièrement de la mise en œuvre de la politique climatique en termes d'emploi (60.000 emplois pourraient être créés, notamment dans le secteur de la construction).

3° La qualité de l'environnement économique (business environment) : charge administrative trop lourde pour les entreprises (estimée à 6 milliards d'euros par an par le Bureau fédéral du Plan), système fiscal trop complexe, nécessité de numériser le service public, délais d'attente trop long pour les permis d'urbanisme, pouvant entraver la rénovation des bâtiments.

4° Les investissements : Le PNEC est une feuille de route pour les investissements pour la transition énergétique. Les domaines d'investissements prioritaires sont les transports durables, l'efficacité énergétique des bâtiments, les énergies propres et renouvelables, l'économie circulaire, l'infrastructure numérique et la recherche et l'innovation.

En 2021, le semestre européen se focalisera sur les plans de reprise et de résilience. Les rapports par pays seront remplacés par les évaluations des plans par la Commission. Seules les recommandations par pays en matière de politique budgétaire, comme prévu par le Pacte de stabilité et de croissance, seront maintenues.

Le soutien à la transition ne se limite pas à la Facilité pour la reprise et la résilience. Tous les programmes de l'UE contribueront à soutenir la transition verte dans les Etats membres.

## Q & A

- Un « semestre européen » pour les émissions de CO2 ?

La Commission a réalisé en septembre une analyse globale de tous les PNEC européens et il s'avère que les objectifs de 2030 pourront être atteints, sauf en matière d'efficacité énergétique où un gap de 3% apparaît. La Commission publiera l'analyse de chaque PNEC individuellement en octobre.

- Le manque d'actions concrètes recommandées par le semestre européen

Dans le Semestre européen des recommandations sont issues par le Conseil. La Facilité pour la reprise et la résilience sera un moyen d'en accélérer la mise en œuvre.

- « Leading the green change globally » est l'un des objectifs du Green Deal. L'aide fournie à la Belgique aura-t-elle une composante qui permettrait à la Belgique d'apporter sa contribution à cet objectif ?

- Il revient à chaque Etat membre d'identifier les actions qu'il inscrira dans son plan. On attend surtout une mobilisation au niveau national, mais aussi de toutes les parties

- prenantes, y compris des entreprises qui peuvent prendre un leadership vert à travers les exportations. Une telle composante pourrait faire partie du plan de relance.
- La Commission encourage les Etats membres à réaliser des projets transfrontaliers qui pourront être financés par la Facilité européenne.
  - Quid si la Belgique n'arrive pas à déposer son plan le 30 avril 2021 ?  
Les risques que ceci se produise sont réduits car un premier projet peut déjà être soumis mi-octobre. Cela laisse du temps pour finaliser le plan pour le 30 avril 2021. Le Secrétariat Général de la Commission s'est pourvu d'une « Recover task force » dont la mission est de soutenir ce processus.
  - Y a-t-il de la place pour une approche « bottom-up » (villes, coopératives ...) ?  
La Commission encourage l'implication de toutes les parties prenantes à l'élaboration du plan. Mais il faudra veiller au final à la cohérence d'ensemble du plan pour la Belgique dans son ensemble. Toutefois, les villes, par exemple, pourraient directement bénéficier du programme avec le soutien à des projets spécifiques portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics et l'installation de panneaux solaires.  
Il ne faut pas oublier que l'UE accorde une grande importance aux villes (ex : convention des maires, vague de rénovation).

## Partie II : Zoom sur le support de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

**Pierre-Emmanuel Noël** rappelle ce qu'est la BEI et d'où viennent ses ressources. Le budget de l'UE est de plus en plus utilisé pour garantir les emprunts de la BEI, ce qui lui permet de prendre plus de risques sans mettre en péril sa cotation AAA.

La BEI est véritablement la banque du climat. Son objectif est d'atteindre 50% d'investissements liés à la transition en 2025 (pour 31% aujourd'hui), ce qui est assez significatif puisque la BEI peut financer jusqu'à 80 milliards d'euros d'investissements par an, dont 90% dans l'UE. Depuis 2012, la contribution de la BEI à la transition est estimée à 170 milliards d'euros.

La BEI est aussi la banque de l'innovation, composante essentielle de la relance économique, qui vient plutôt du secteur privé. La BEI finance ainsi des entreprises innovantes (ex : fibre optique, biotechs, batteries, éolien flottant).

La BEI n'est pas seulement un bailleur de fonds, mais également un conseiller. Elle peut accompagner des entités publiques dans leur réflexion sur des programmes d'investissement qui ont trait à la transition. Par exemple, 3,5 millions d'euros ont été alloués à la Région wallonne, via la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) dans le cadre du projet ELENA, qui permet la réalisation d'études de faisabilité préalables à des investissements dans les bâtiments publics. Le conseil est ce qui permet de transformer des projets politiques en projets « investable ».

Dans le cadre du semestre européen , une série de recommandations spécifiques à la Belgique concernent le climat.

Les grands enjeux pour la Belgique sont de ce point de vue : la production et l'utilisation de l'énergie, le transport, la rénovation des bâtiments et les activités industrielles.

En Belgique, la fragmentation du paysage institutionnel peut créer des obstacles à la mise en œuvre de projets de transition. La BEI est active à peu près à tous les niveaux de la « lasagne institutionnelle » (international, européen, national, régional). Elle finance tous les projets majeurs d'investissement dans le climat. Elle soutient également les petits projets mais recourt alors à des intermédiaires : les banques commerciales et les sociétés publiques d'investissement fédérale et régionales.

**Yelter Bollen** explique le rôle des sociétés publiques d'investissement fédérale et régionales (« NPIs ») dans le financement de la transition. Cette question est d'autant plus pertinente que ces sociétés vont bénéficier de nouveaux moyens européens dans le contexte de la relance économique. L'étude effectuée pour le compte d'Arbeid & Milieu et de Fairfin montre que des réformes sont nécessaires pour les engager positivement dans le financement de la transition.

L'étude procède à l'évaluation de la Participatie Maatschappij Vlaanderen (PMV), de Finance & Invest Brussels, de la Société Fédérale de Participation et d'Investissement (SFPI), et de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW). Une analyse est réalisée sur la base d'un cadre s'inspirant du travail de l'*Institute for Climate Economics* (I4CE) et du Climate Policy Institute (CPI), complété par des bonnes pratiques de la BEI, du groupe allemand KfW et de la Caisse des Dépôts en France, et s'articulant en 3 dimensions : le mandat, l'opérationnalisation du mandat et la gouvernance.

Il apparaît que les sociétés en question n'ont pas de mandat pour servir les objectifs climatiques, ni de mission sociale forte. Un rôle réduit au support des affaires rentables signifie pour l'auteur de l'étude que de tels objectifs ne sont pas utilisés comme critères d'investissement. Certaines sociétés font référence au développement durable, mais la façon selon laquelle ceci se traduit en pratique n'est pas claire (absence d'objectifs concrets tels que l'accord de Paris ou le PNEC).

Les opérations de ces sociétés ne montrent pas clairement que le climat est systématiquement pris en compte dans les choix d'investissement. Il n'y a pas non plus de principe général « do no harm », alors que ceci se développe fortement au niveau européen. Un certain nombre d'investissements n'ont aucune valeur ajoutée sur le plan sociétal.

Sur le plan de la gouvernance, un paradoxe apparaît car si ces sociétés se veulent autonomes par rapport aux gouvernements, leurs organes sont fortement politisés, répondant principalement aux besoins des entreprises. Les décisions d'investissement ne sont pas motivées et leur intensité en carbone n'est pas établie. Il existe également un manque de transparence. Par exemple, le décret flamand du 7 décembre 2018 exonère explicitement les sociétés d'investissement de l'Autorité flamande des règles de communication entre les citoyens et l'Autorité (art.II, 1, 1°).

Un manque de coordination entre les différentes sociétés d'investissement est également relevé.

L'étude préconise les réformes suivantes:

1° L'exigence d'une politique claire en termes d'intégration du climat dans les investissements (climate mainstreaming) ;

2° L'identification de leur contribution à la politique climatique et de la meilleure manière d'engager les moyens nécessaires

3° Un rôle structurant pour les parlements, la société civile (plus large que les entreprises), qui doivent pouvoir contrôler les décisions des sociétés d'investissement, et l'application par celles-ci des règles de transparence de l'administration.

L'orateur indique que les conditionnalités associées à l'octroi des subsides et prêts de la Facilité pour la reprise et la résilience peuvent jouer un rôle de ce point de vue.

## Q & A

- Comment la BEI tient-elle compte du principe « do no significant harm » (DNSH) et du volet social de la transition ?

Pierre-Emmanuel Noël indique que la BEI tient compte des dimensions sociales et environnementales bien au-delà de ce qui est demandé par la législation. Des équipes passent les projets au crible pour mesurer leurs impacts. Aujourd'hui, la BEI ne se lancerait plus dans des projets autoroutiers (ex : Oosterweel). La BEI s'est engagée à ce qu'au minimum 50% de ses projets soient liés au climat à l'horizon 2025.

- Finance&invest.brussels

Pierre Hermant précise qu'il y a une attente de transparence et surtout d'exemplarité des sociétés publiques. Les entreprises bénéficiaires doivent pouvoir s'engager à faire une série de changements. Il y a un défi de formation et d'éducation des entrepreneurs. Il importe de bien mesurer le résultat mais aussi l'effort.

## Discussion

**Pierre-Emmanuel Noël** indique que la BEI a l'habitude de s'appuyer sur des banques publiques nationales. Les NPIs belges ont la particularité d'être plutôt actives pour le soutien aux entreprises, et pas tellement pour les infrastructures, car historiquement, ce rôle a été rempli par le Crédit communal, ensuite Dexia et aujourd'hui Belfius. En France, en Italie et en Allemagne, les grandes banques publiques ont une activité importante en matière d'infrastructures, mise au goût du jour climatique. En Belgique, l'on se rend compte qu'il faut de plus en plus intégrer la dimension climatique.

**Martin de Brabant** (SFPI) précise que Belfius et Dexia sont dans le portefeuille de la SFPI. Les piliers d'investissement traditionnels de la SFPI (santé, aéronautique, immobilier et finance) ont

été complétés récemment par de nouveaux domaines : l'impact investing (gestion des ressources, agrifood, social benefit, real estate social), l'énergie, les transports et la mobilité. Des critères transversaux auxquels devra répondre chaque investissement sont prévus : la durabilité (17 ODD), la technologie et l'innovation. En outre, la SFPI promeut la recherche par le financement d'une chaire à l'Académie royale de Belgique pour étudier les investissements publics comme leviers des Etats au profit du développement durable.

**Véronique Léonard** (Sowalfin) indique que la Sowalfin se positionne comme le partenaire des PME wallonnes. Leur activité s'articule autour de 4 piliers : l'orientation, la sensibilisation, l'accompagnement (la coordination d'un réseau de référents visant à dégager des potentiels pour arriver à des solutions concrètes) et le financement (rassurer les différents partenaires autour de la table et avoir un effet de levier). Un pôle environnement a été lancé en 2017. Ses domaines d'intervention sont l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, l'économie circulaire, l'éco-innovation et l'aide aux entreprises suite au changement législatif en matière de gaz fluorés.

**Pierre Hermant** (finance&invest.brussels) souligne le souci d'exemplarité des sociétés publiques et la volonté de finance&invest.brussels de financer des « investissements de conviction ». Il existe selon lui 6 défis à relever : Le « Deal Flow » (trouver des projets qui marchent) ; la formation des entrepreneurs, la formation des analystes financiers afin qu'ils puissent tenir compte des spécificités des impacts, s'assurer d'un langage commun de tous les acteurs de la chaîne de financement, rechercher la création d'impact tout au long de l'investissement, et mesurer le résultat et l'effort. Enfin, il faut toujours s'assurer de la rentabilité des projets.

**Johan Reynaert** (PMV) précise que les sociétés publiques d'investissement ne sont pas des banques (comme le sont la KfW, la CDC, etc.). Par conséquent, elles peuvent prendre plus de risques, et ceci représente un avantage pour le financement de la transition. C'est ainsi par exemple que PMV a pu financer des parcs éoliens en 2009, juste après la crise financière. PMV possède deux fonds d'infrastructure où la majorité du capital est du capital privé. Une partie importante du portefeuille a été consacrée aux infrastructures renouvelables (parcs éoliens offshore et onshore, parcs solaires). PMV investit aussi dans les entreprises actives dans l'économie circulaire, car le secteur privé est en retrait dans ce domaine. Enfin, PMV s'intéresse aux thèmes innovateurs comme par exemple le stockage et l'hydrogène.

Le rapport annuel de PMV comporte une rubrique consacrée à son score ESG, et cette information est publique.

**Yelter Bollen** indique qu'il se réjouit de la nouvelle stratégie de la SFPI et ajoute les précisions suivantes :

1° L'étude Arbeit & Milieu – Fairfin ne présente pas la transition comme un domaine d'investissement à avoir à côté et parmi d'autres, mais comme une composante de l'ensemble des activités d'investissement.

2° La rentabilité ne doit pas être une condition pour tous les investissements, parce que les investissements pour la transition ne seront souvent rentables qu'à très long terme et de manière très incertaine. Pourtant ces investissements à haut risque sont nécessaires.

3° Les sociétés d'investissement sont tournées vers les PME et ne sont pas tellement actives pour les projets d'infrastructure. Belfius devrait devenir une vraie banque d'Etat et financer ces projets d'infrastructure.

4° L'analyse d'impact est très importante et doit faire l'objet d'un rapport public contenant des informations claires. Une analyse générale des ODD ne suffit pas dans le contexte de la transition climatique. Il faut une évaluation carbone explicite et des objectifs explicites de verdissement des portefeuilles des sociétés d'investissement.

5° Il faut assurer l'articulation des nouvelles initiatives prises par les NPIs belges avec les instruments de financement européens. Y aura-t-il une conditionnalité ? Comment tout cela va-t-il se traduire aux niveaux fédéral et régional ?

Pour Pierre-Emmanuel Noël, ces échanges montrent que de plus en plus, les NPIs vont devoir justifier leurs actions sur le plan climatique auprès de la société civile. La BEI y est déjà préparée et a développé un rapport annuel uniquement climatique, centrée sur l'action de la Banque pour le climat, qu'elle co-rédige avec d'autres institutions financières internationales.

### Partie III : Aligner les investissements vers les ODD en Belgique

**Camille Callens** (BECI, Chambre de commerce et Union des entreprises de Bruxelles) présente le projet « 303030 climate challenge » lancé par BECI, qui a pour but une réduction d'émissions de 30% d'ici à 2030 avec 30 projets collaboratifs. Dans le domaine de la mobilité, le projet met en avant la multimodalité avec la création de parkings en périphérie de Bruxelles, et le soutien à l'électrification du parc automobile. Tous les projets ont un lien avec les objectifs de la Région de Bruxelles Capitale dans le PNEC. Mais ils ne sont pas toujours rentables, des synergies doivent alors être recherchées avec ce qui est possible en termes de financement public.

**Jan Verheeke** (Minaraad) explique que la Région flamande joue déjà un rôle important pour le financement de la transition, indépendamment de ce qu'elle sera encore appelée à faire dans le cadre du semestre européen et du programme NGEU :

1° En tant qu'investisseur, avec l'intervention de PMV. Un défi est alors de concilier la durabilité avec la rentabilité.

2° En faisant elle-même des investissements. Il semble que chaque investissement de la Région flamande peut être justifié par rapport à au moins un ODD. Une meilleure guidance est attendue des développements européens dans le cadre de la relance.

3° En accordant des subsides, des prêts, en soutenant les investissements, par des services de consultation et de facilitation, aux entreprises et aux consommateurs. Il faut se demander quelles conditions pourraient être prévues à ce niveau.

4° Comme emprunteur sur le marché des capitaux, comme épargnant et comme gestionnaire de risques. Quelles considérations en termes de durabilité sur le marché des capitaux ? Où la Région va-t-elle placer son argent ? Quels risques va-t-elle couvrir ?

5° Dans ses fonctions d'autorité publique, la Région flamande fixe le cadre pour les investissements. Elle peut générer des recherches qui sont pertinentes pour les investisseurs, octroyer des permis assortis de conditions. Il existe des liens intéressants entre la réglementation et la finance.

6° En participant au processus réglementaire européen.

La contribution d'Arbeid&Milieu est importante. La société civile demande des comptes aux NPIs. Mais le financement de la transition est encore un thème relativement nouveau pour les organisations de la société civile. Un effort d'apprentissage est nécessaire.

## Conclusions

**Jean-Pascal van Ypersele** remercie la Commission européenne et la BEI pour leur collaboration constructive et indique qu'il serait souhaitable que cette collaboration se poursuive. Il rappelle qu'en 1999 déjà, il avait été invité à donner un exposé sur la science des changements climatiques à la BEI.

La nécessité de la relance économique accentue l'importance de la nouvelle stratégie « finance durable » de la Commission européenne, mais cette stratégie européenne est confrontée à cinq défis majeurs :

1° Arrivera-t-on à généraliser la finance durable au-delà du secteur restreint des produits financiers dits « durables » ou « verts » ? Il est indispensable que le principe « do no significant harm » soit respecté par l'ensemble des acteurs et des produits financiers.

2° Les entreprises également doivent se soucier de leur impact sur l'environnement, et cela suppose qu'elles puissent l'évaluer correctement, ce qui est encore loin d'être le cas.

3° Tant l'exposition des entreprises aux risques environnementaux et sociaux que leurs impacts sur l'environnement et la société doivent être connus par les investisseurs et les parties prenantes. A l'heure actuelle, il reste beaucoup à faire pour permettre qu'une information pertinente à cet égard soit disponible et surtout que les entreprises puissent bénéficier d'une guidance appropriée.

4° Le rôle prédominant des autorités européennes de surveillance dans le processus réglementaire est un point d'attention. La Commission européenne est également appelée à faire

des choix politiques décisifs au niveau des actes délégués qu'elle va adopter, comme par exemple la taxonomie pour la politique climatique et la définition des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

5° Le renforcement des exigences de prudence des acteurs économiques et financiers par rapport à ces incidences négatives est un levier très important.

L'exigence posée par le Semestre européen d'une meilleure intégration des ODD se renforcera encore davantage pour le « plan national de relance et de résilience », que la Belgique doit déposer pour le 30 avril 2021. Le soutien de la Banque européenne d'investissement aux projets d'infrastructures est un élément stratégique pour la transition vers une économie durable en Belgique. Les sociétés publiques d'investissement (NPIs) ont une responsabilité particulièrement importante dans le contexte d'une relance économique qui soutienne la transition vers une société plus durable. L'Etude d'Arbeid & Milieu doit être le point de départ d'un dialogue calme entre toutes les parties prenantes. C'est l'un des rôles du CFDD. La transparence, l'établissement d'objectifs à atteindre en termes de développement durable et d'un suivi sont alors particulièrement importants.